

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020**

**OBJET : Achat de prestations lors de l'Open 13 Provence 2021 et du Tour de la Provence 2021.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver les achats de prestations auprès des sociétés organisatrices de l'Open 13 Provence édition 2021 et du Tour de la Provence 2021.

Pour ces achats, il sera lancé deux procédures de marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable, suivant l'article R2122-3-3° du code de la commande publique en raison des droits d'exclusivité détenus par ces deux sociétés.

Cette dépense, d'un montant total de 1 350 000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**